



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

SURVISION

13 mars 2026

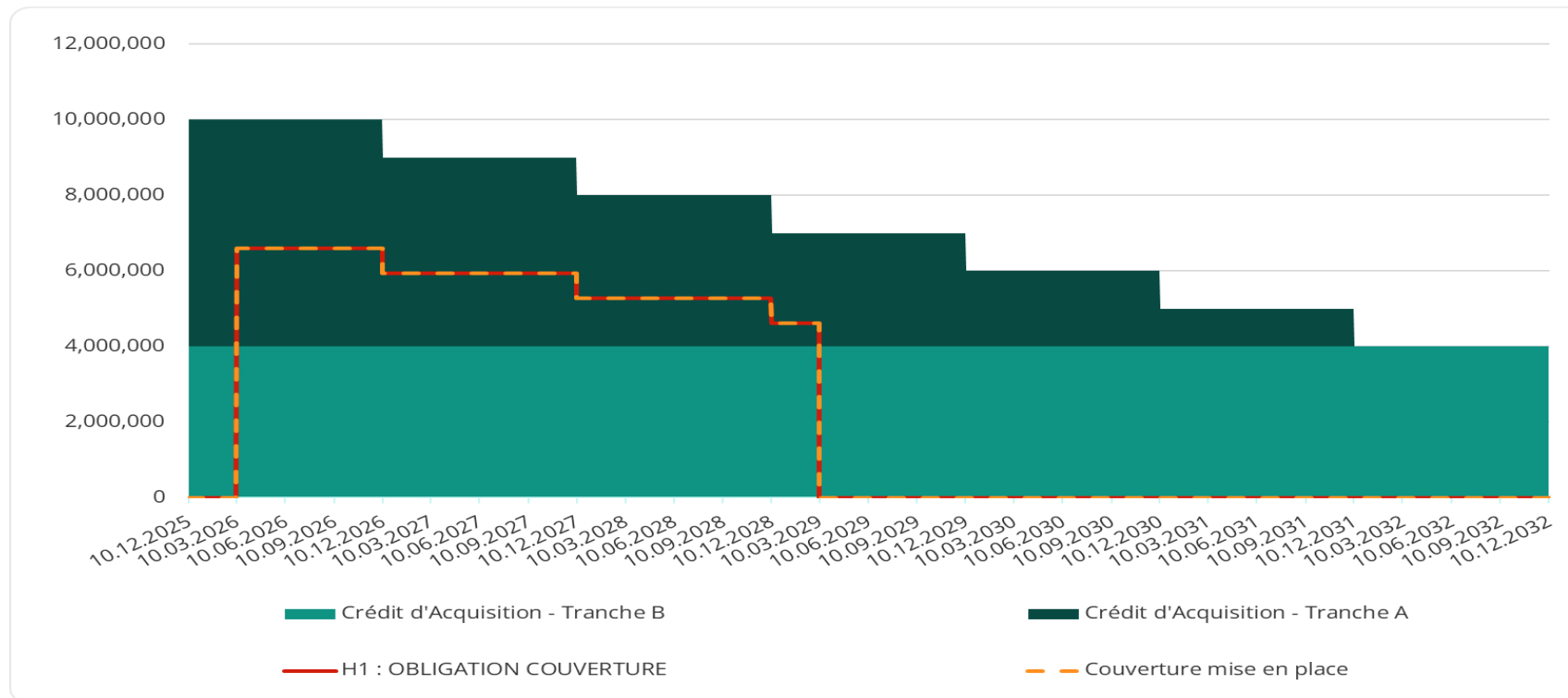


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE

SURVISION/ HORIZON TECHNOLOGY

- **Stratégie de couverture mise en place** : H1 Cap 2,50% - 66% du 10/03/2026 au 10/03/2029
- **Banque de couverture** : BPRI
- **Prime lissée de la couverture** : 0,2480%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 43'684€
- **Honoraires KeriUS Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 29'573€

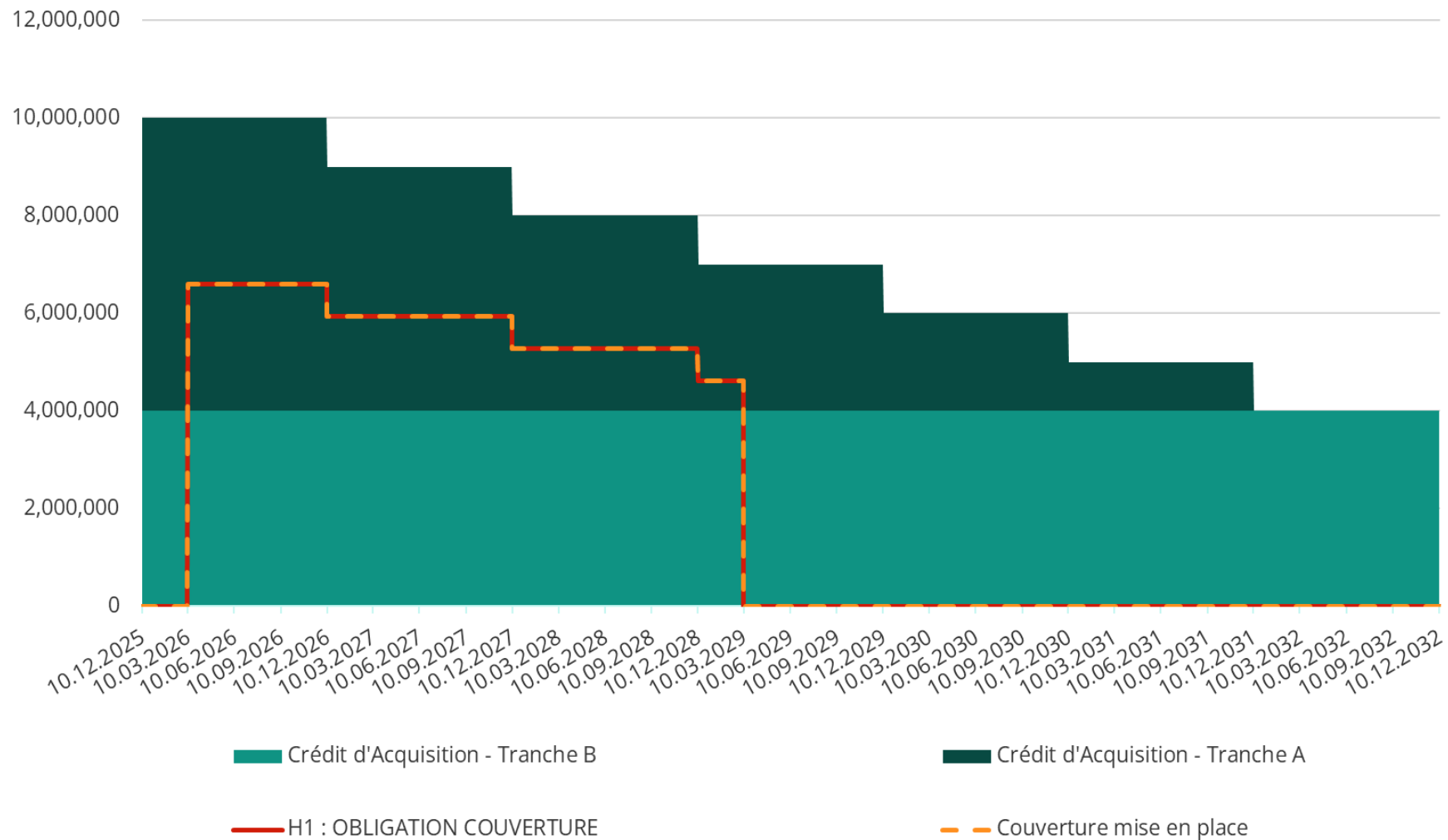


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,50% à 3 ans.

Répartition bancaire :
BPRI 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

Crédit d'Acquisition de €10'000'000, tiré le 10/12/2025, composé d'une :

- **Tranche A :** €6'000'000, amortissement annuel linéaire, échéance 10/12/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,95%.
- **Tranche B :** €4'000'000, amortissement In fine, échéance 10/12/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,35%.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé de €10'000'000

=> Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 3 mois de la Date de Réalisation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur **contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois** de plus de 1,50% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour **une durée minimum de 3 ans** et portant sur un montant **notionnel minimum égal à 66 % du Prêt d'Acquisition**.

(B) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture à chaque Date de Consolidation au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,50 % par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 66 % du Tirage consolidé concerné au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.

→ 10.03.2026

Banques de couverture : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BPRI

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 06/03/2026

Date de début : 10/03/2026

Date de fin : 10/03/2029

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €6'600'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 30/03/2026 : **0.2480%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€43'684**.

Primes à payer

Couverture BPRI

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
06.03.2026	10.03.2026	10.06.2026	10.06.2026	6,600,000	4,183	-39,501
08.06.2026	10.06.2026	10.09.2026	10.09.2026	6,600,000	4,183	-35,319
08.09.2026	10.09.2026	10.12.2026	10.12.2026	6,600,000	4,137	-31,181
08.12.2026	10.12.2026	10.03.2027	10.03.2027	5,940,000	3,683	-27,498
08.03.2027	10.03.2027	10.06.2027	10.06.2027	5,940,000	3,765	-23,734
08.06.2027	10.06.2027	10.09.2027	10.09.2027	5,940,000	3,765	-19,969
08.09.2027	10.09.2027	10.12.2027	10.12.2027	5,940,000	3,724	-16,245
08.12.2027	10.12.2027	10.03.2028	10.03.2028	5,280,000	3,310	-12,935
08.03.2028	10.03.2028	12.06.2028	12.06.2028	5,280,000	3,419	-9,516
08.06.2028	12.06.2028	11.09.2028	11.09.2028	5,280,000	3,310	-6,206
07.09.2028	11.09.2028	11.12.2028	11.12.2028	5,280,000	3,310	-2,896
07.12.2028	11.12.2028	12.03.2029	12.03.2029	4,620,000	2,896	0

Prime lissée

0.2480%

Total à payer

43,684

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition - Tranche A		Crédit d'Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD				
10.12.2025	10.03.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000		0	0
10.03.2026	10.06.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000	66%	6,600,000	6,600,000
10.06.2026	10.09.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000	66%	6,600,000	6,600,000
10.09.2026	10.12.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000	66%	6,600,000	6,600,000
10.12.2026	10.03.2027	1,000,000	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000
10.03.2027	10.06.2027	0	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000
10.06.2027	10.09.2027	0	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000
10.09.2027	10.12.2027	0	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000
10.12.2027	10.03.2028	1,000,000	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000
10.03.2028	10.06.2028	0	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000
10.06.2028	10.09.2028	0	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000
10.09.2028	10.12.2028	0	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000
10.12.2028	10.03.2029	1,000,000	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000	66%	4,620,000	4,620,000
10.03.2029	10.06.2029	0	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000		0	0
10.06.2029	10.09.2029	0	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000		0	0
10.09.2029	10.12.2029	0	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000		0	0
10.12.2029	10.03.2030	1,000,000	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0
10.03.2030	10.06.2030	0	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0
10.06.2030	10.09.2030	0	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0
10.09.2030	10.12.2030	0	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0
10.12.2030	10.03.2031	1,000,000	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0
10.03.2031	10.06.2031	0	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0
10.06.2031	10.09.2031	0	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0
10.09.2031	10.12.2031	0	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0
10.12.2031	10.03.2032	1,000,000	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0
10.03.2032	10.06.2032	0	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0
10.06.2032	10.09.2032	0	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0
10.09.2032	10.12.2032	0	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0
10.12.2032	10.03.2033	0	0	4,000,000	0	0		0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	1,759
	BPRI
Economies totales	29,573
Taux/Prix sans marge bancaire	38,083
Prix avec marge bancaire standard *	73,257
Marge bancaire standard (20 points de base) *	35,174
Prix final	43,684
Marge finale	5,602

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

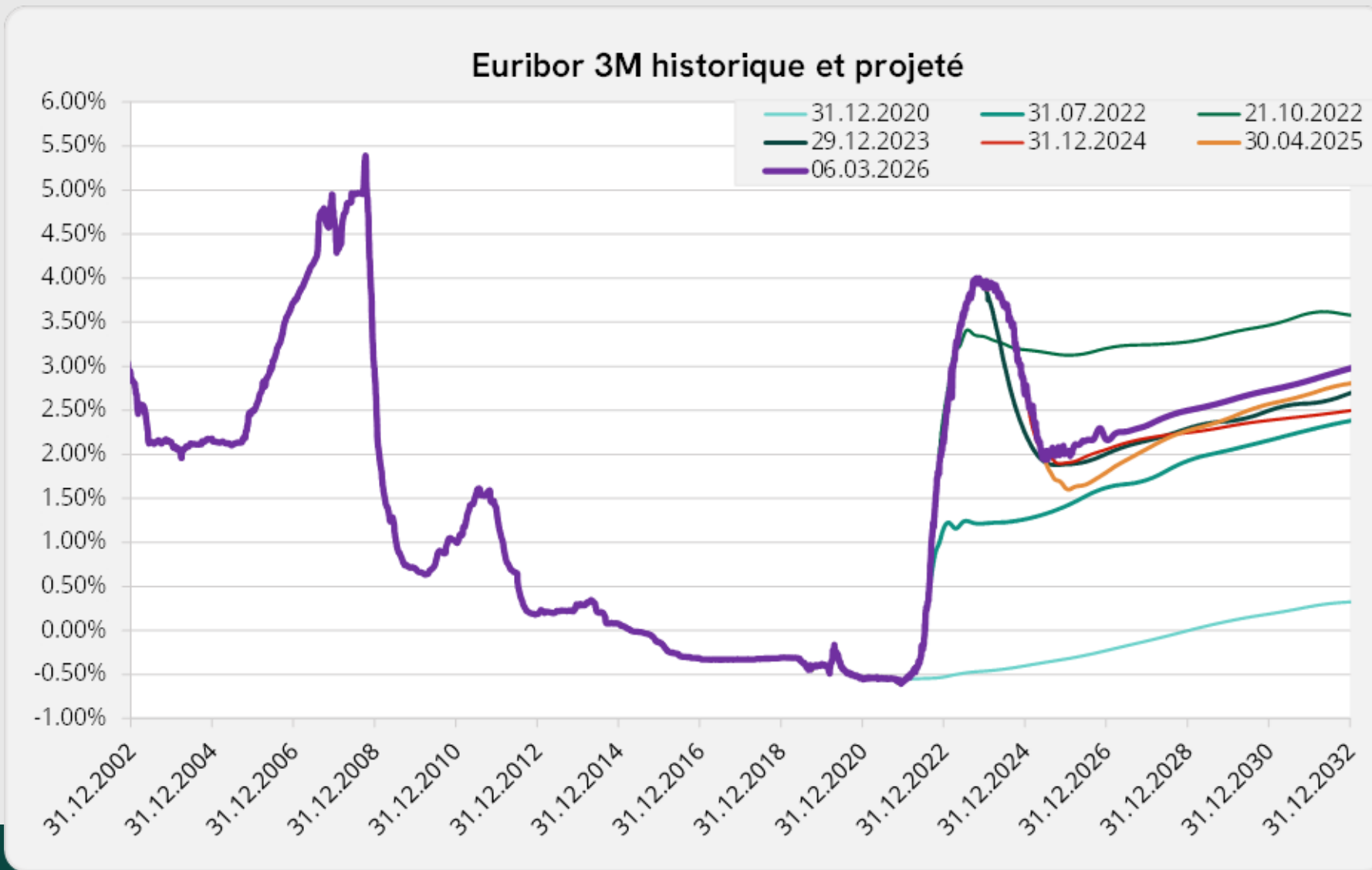
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

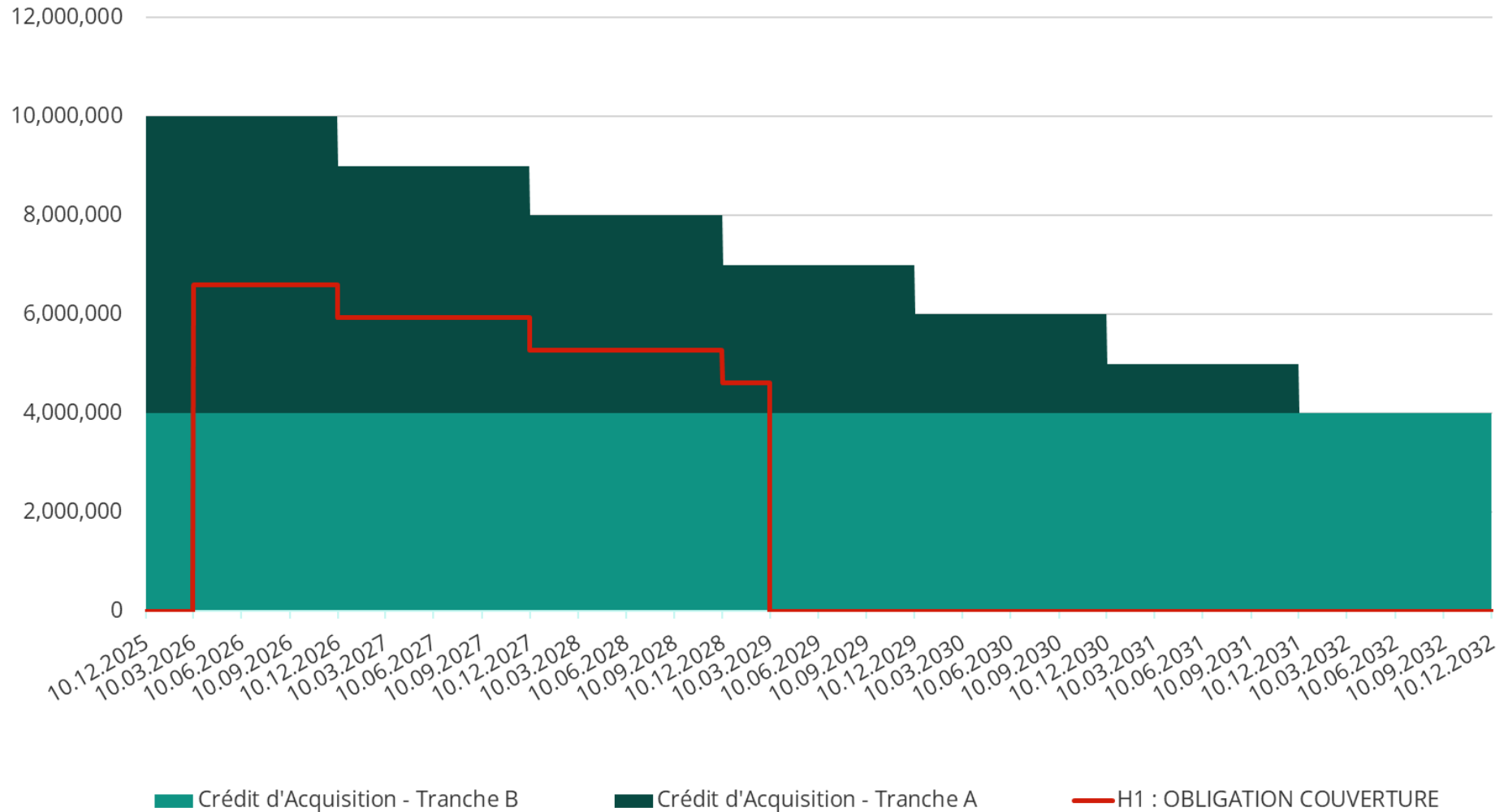
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (06/03/2026)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

Crédit d'Acquisition de €10'000'000, tiré le 10/12/2025, composé d'une :

- **Tranche A :** €6'000'000, amortissement annuel linéaire, échéance 10/12/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 1,95%.
- **Tranche B :** €4'000'000, amortissement In fine, échéance 10/12/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,35%.

Crédit de Croissance Externe Non Confirmé de €10'000'000

=> Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture **dans les 3 mois de la Date de Réalisation**, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur **contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois** de plus de 1,50% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour **une durée minimum de 3 ans** et portant sur un montant **notionnel minimum égal à 66 % du Prêt d'Acquisition**.

(B) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture à chaque Date de Consolidation au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,50 % par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 66 % du Tirage consolidé concerné au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.

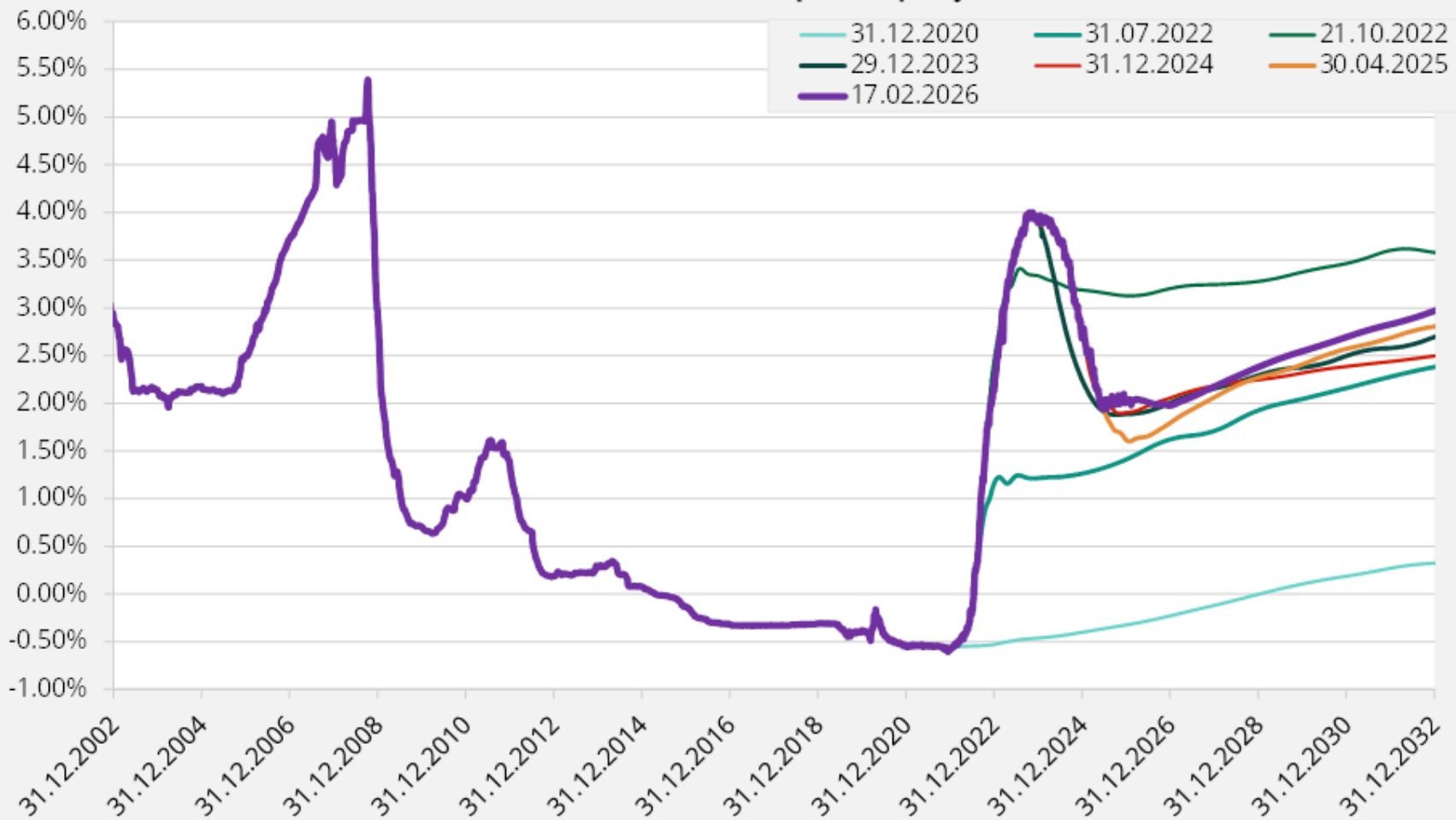
→ 10.03.2026

Banques de couverture : Banque Populaire, LCL, Société Générale.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

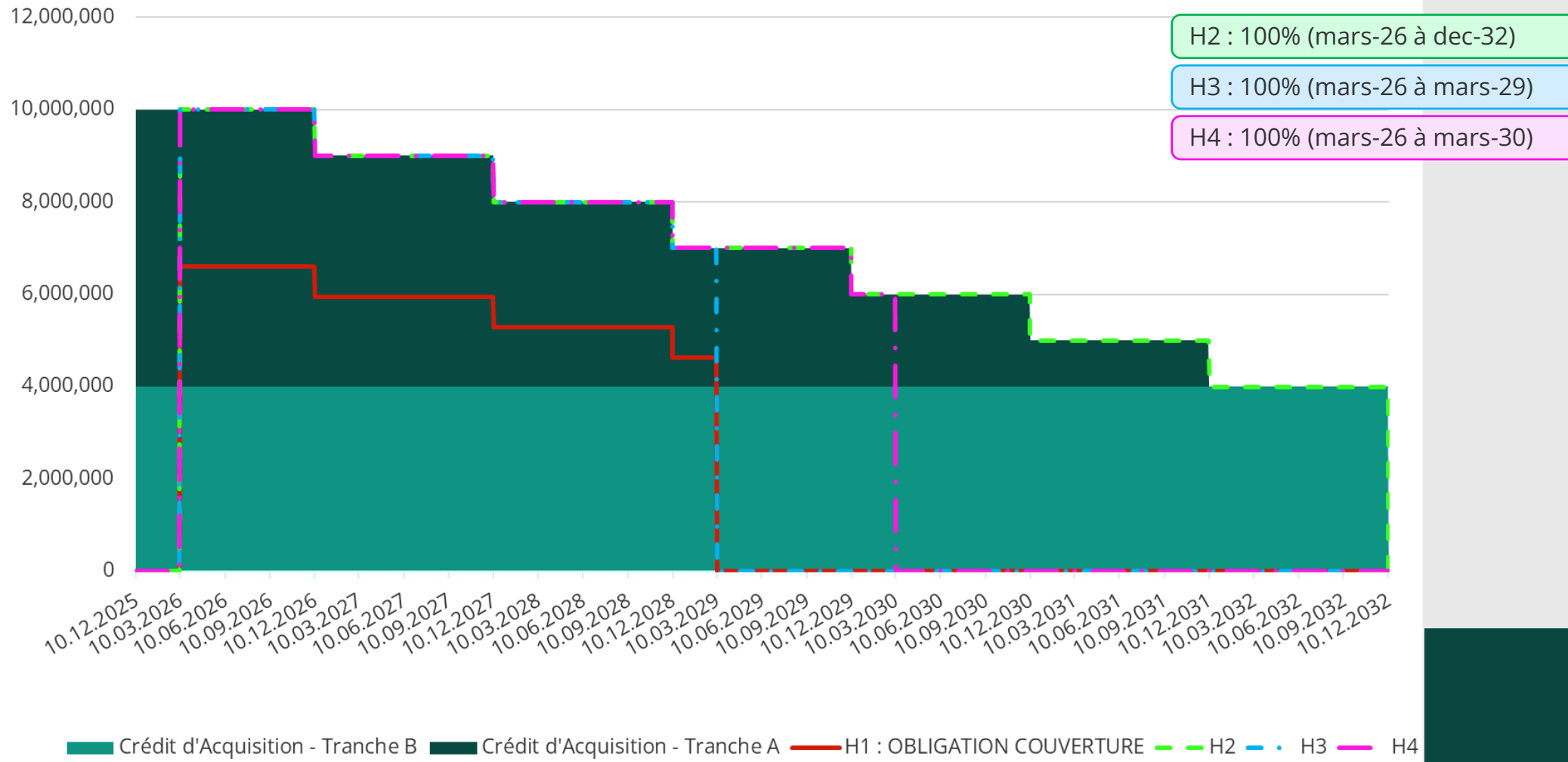


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

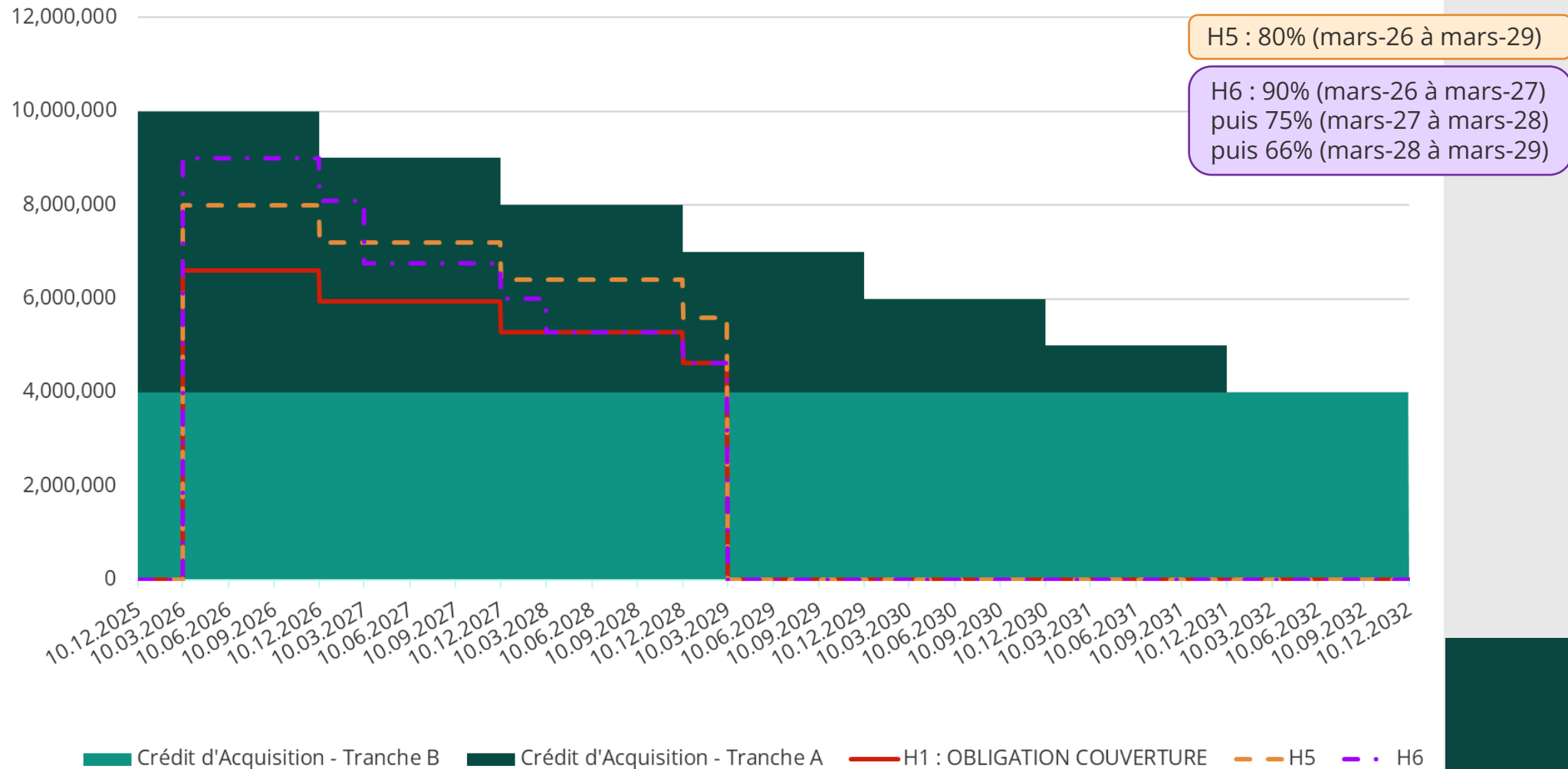
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	1,759	4,721	2,665	3,349	2,132	2,076
Swap sans Floor	2.17%	2.39%	2.17%	2.24%	2.17%	2.16%
Swap avec Floor	2.18%	2.41%	2.18%	2.25%	2.18%	2.16%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.75 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	6,600,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
Début de période	10.03.2026	10.03.2026	10.03.2026	10.03.2026	10.03.2026	10.03.2026
Fin de période	10.03.2029	10.12.2032	10.03.2029	10.03.2030	10.03.2029	10.03.2029
Discount Factor	0.97	0.94	0.97	0.97	0.97	0.98
Valeur 1bp en EUR	1,759	4,721	2,665	3,349	2,132	2,076

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.18%	2.41%	2.18%	2.25%	2.18%	2.16%
Taux financement Max	2.18%	2.41%	2.18%	2.25%	2.18%	2.16%

Cap 2% annualisé	0.32%	0.60%	0.32%	0.41%	0.32%	0.29%
Taux financement Max	2.32%	2.60%	2.32%	2.41%	2.32%	2.29%

Cap 2.5% annualisé	0.17%	0.39%	0.17%	0.24%	0.17%	0.16%
Taux financement Max	2.67%	2.89%	2.67%	2.74%	2.67%	2.66%

Cap 3% annualisé	0.12%	0.27%	0.12%	0.17%	0.12%	0.12%
Taux financement Max	3.12%	3.27%	3.12%	3.17%	3.12%	3.12%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	372,200	1,070,300	564,000	726,000	451,200	437,300
Cap 2%	54,000	264,800	81,800	132,100	65,500	59,400
Cap 2.5%	29,400	172,300	44,500	77,000	35,600	32,200
Cap 3%	21,200	121,600	32,100	53,700	25,700	23,700

Margin bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

H2 : 100% (mars-26 à dec-32).

H3 : 100% (mars-26 à mars-29).

H4 : 100% (mars-26 à mars-30).

H5 : 80% (mars-26 à mars-29).

H6 : 90% (mars-26 à mars-27)
puis 75% (mars-27 à mars-28)
puis 66% (mars-28 à mars-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs. De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucllement
06.03.2026	10.03.2026	10.06.2026	10.06.2026	9,000,000	3,563	-28,637
08.06.2026	10.06.2026	10.09.2026	10.09.2026	9,000,000	3,563	-25,075
08.09.2026	10.09.2026	10.12.2026	10.12.2026	9,000,000	3,524	-21,551
08.12.2026	10.12.2026	10.03.2027	10.03.2027	8,100,000	3,137	-18,415
08.03.2027	10.03.2027	10.06.2027	10.06.2027	6,750,000	2,672	-15,743
08.06.2027	10.06.2027	10.09.2027	10.09.2027	6,750,000	2,672	-13,071
08.09.2027	10.09.2027	10.12.2027	10.12.2027	6,750,000	2,643	-10,428
08.12.2027	10.12.2027	10.03.2028	10.03.2028	6,000,000	2,349	-8,079
08.03.2028	10.03.2028	12.06.2028	12.06.2028	5,280,000	2,135	-5,943
08.06.2028	12.06.2028	11.09.2028	11.09.2028	5,280,000	2,067	-3,876
07.09.2028	11.09.2028	11.12.2028	11.12.2028	5,280,000	2,067	-1,809
07.12.2028	11.12.2028	12.03.2029	12.03.2029	4,620,000	1,809	0

Prime lissée

0.16%

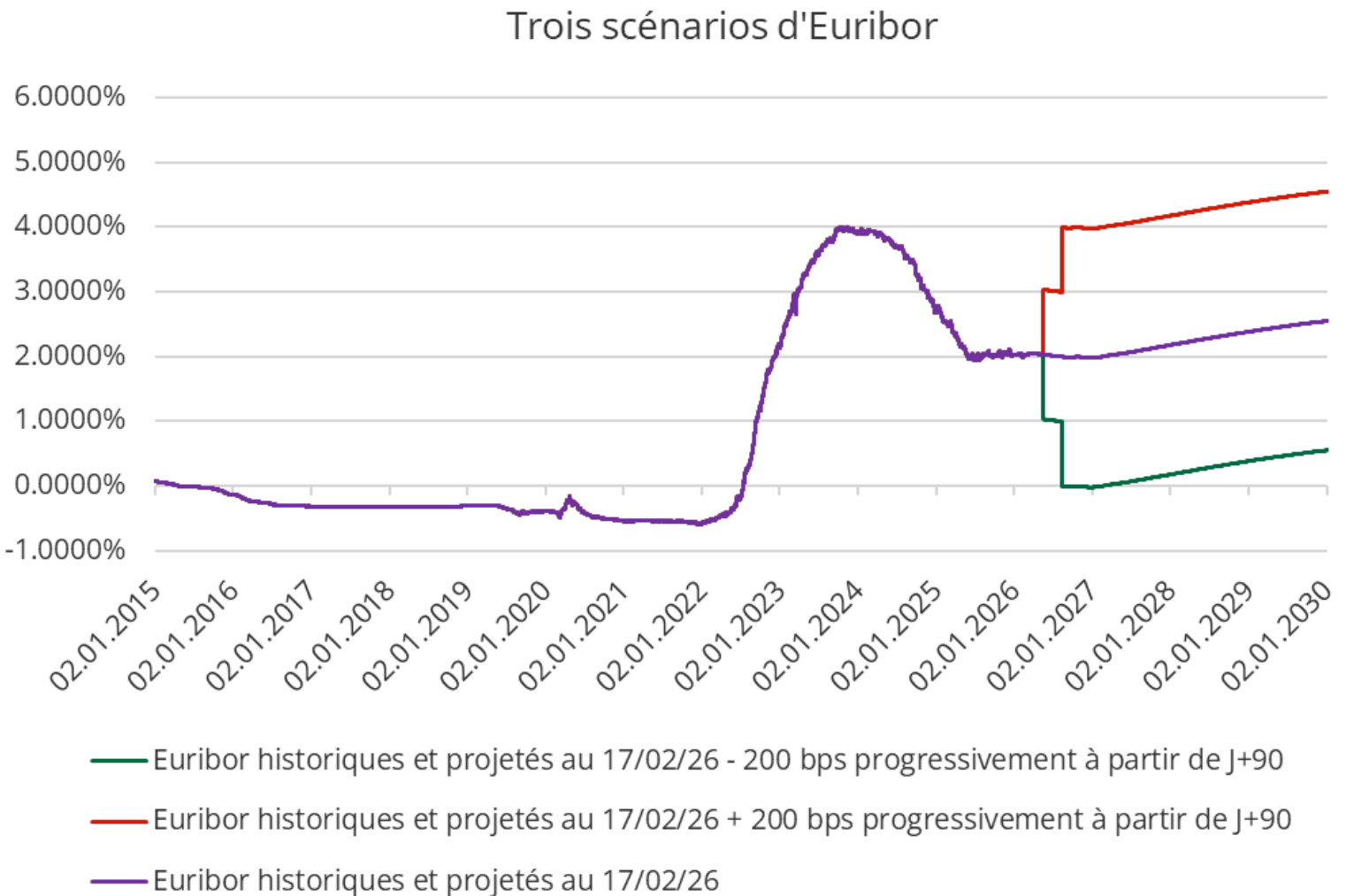
Total à payer

32,200

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

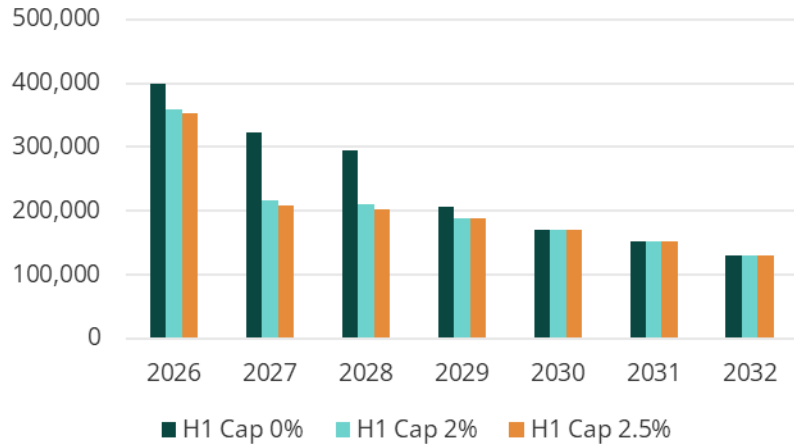
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,95%** (Crédit d'Acquisition - Tranche A), **2,35%** (Crédit d'Acquisition - Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

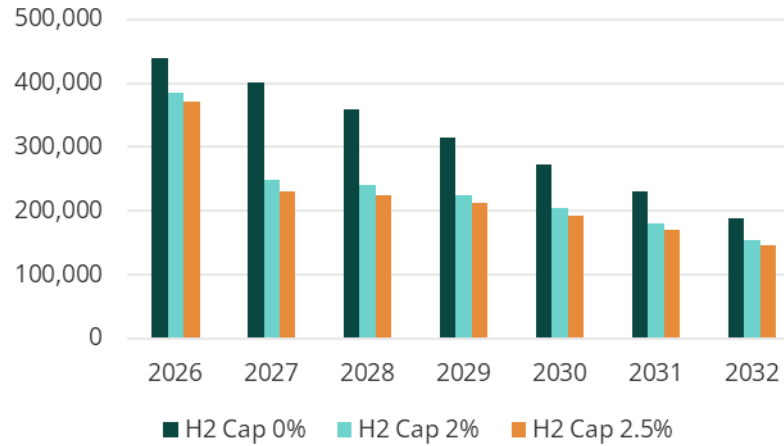


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

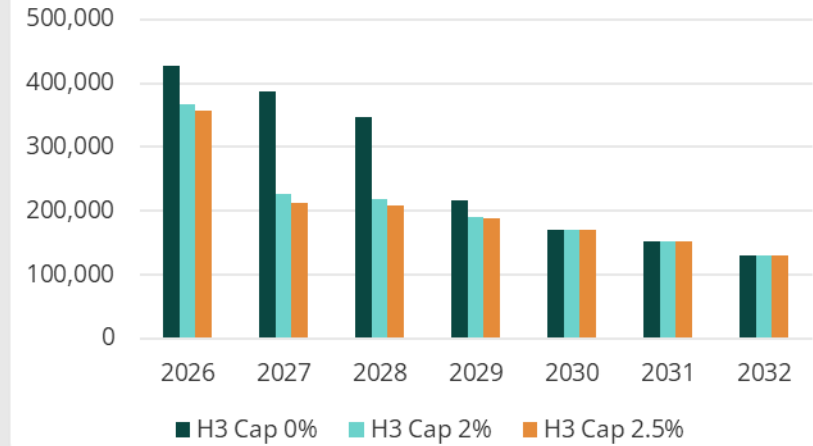
STRATEGIE H1



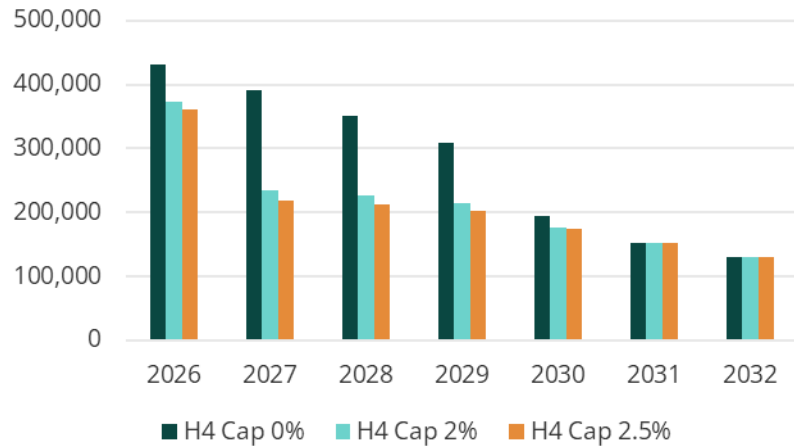
STRATEGIE H2



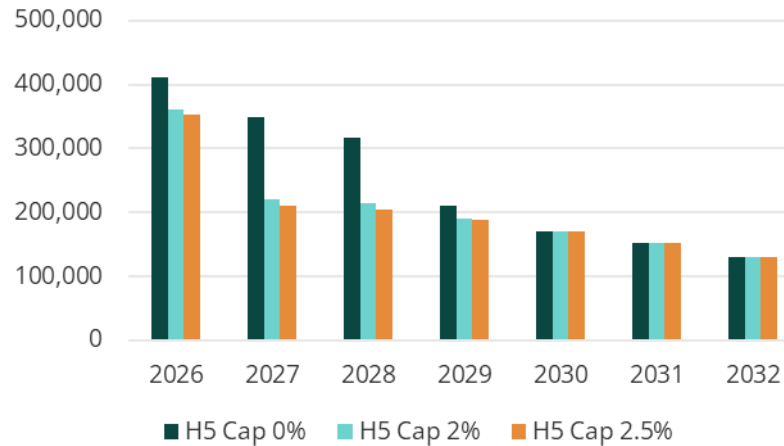
STRATEGIE H3



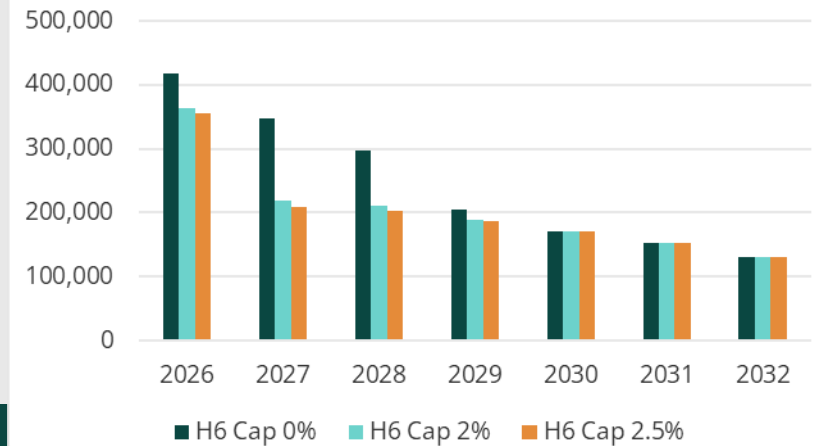
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

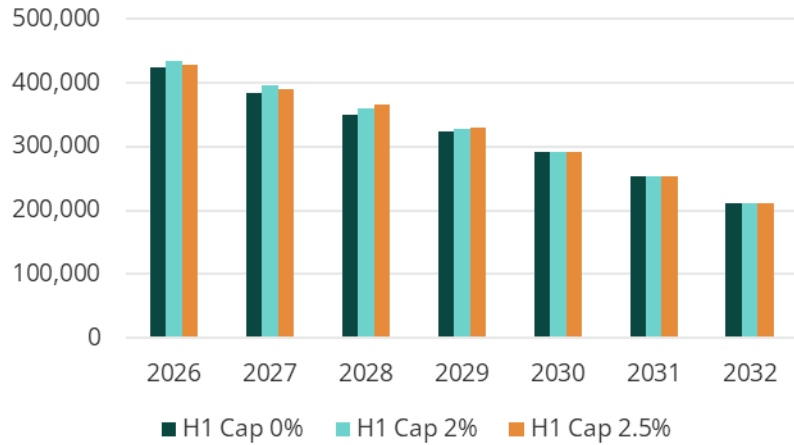


STRATEGIE H6

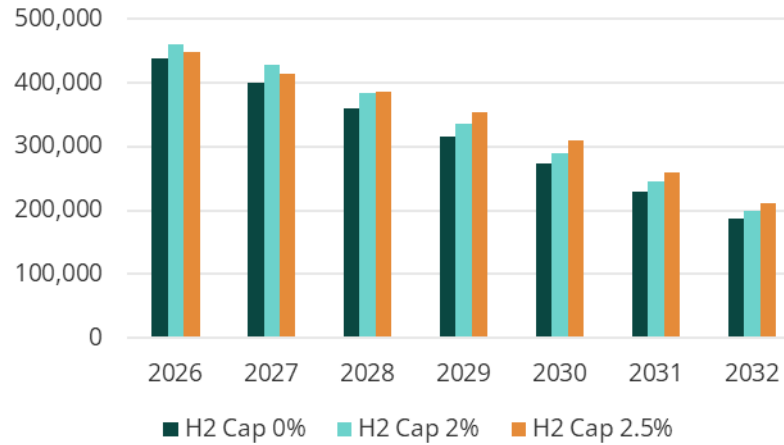


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

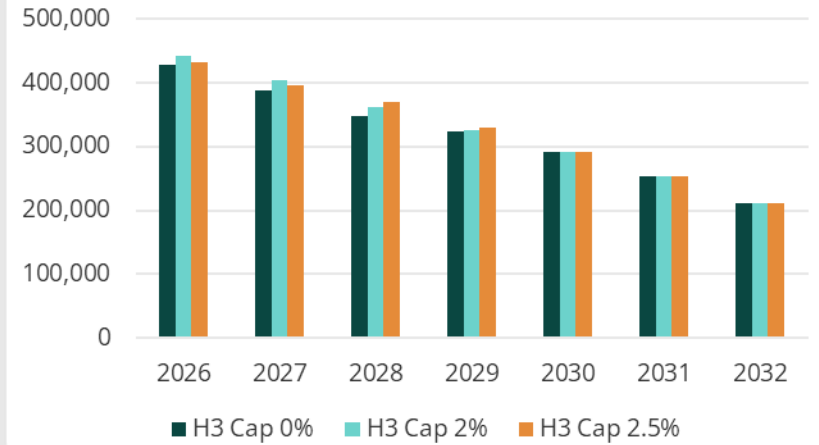
STRATEGIE H1



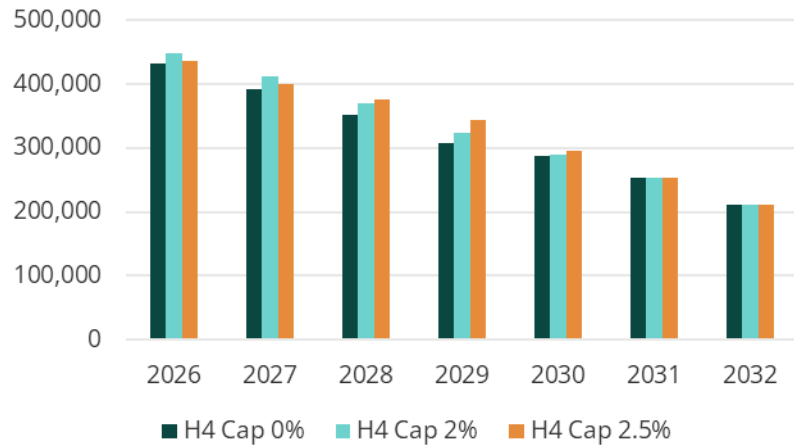
STRATEGIE H2



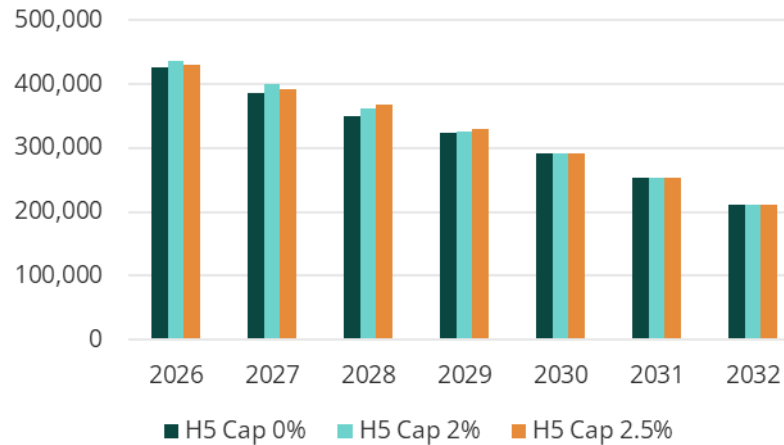
STRATEGIE H3



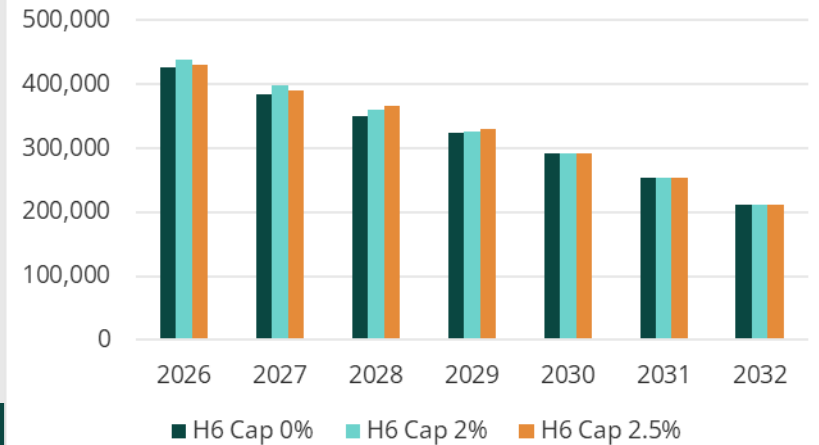
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

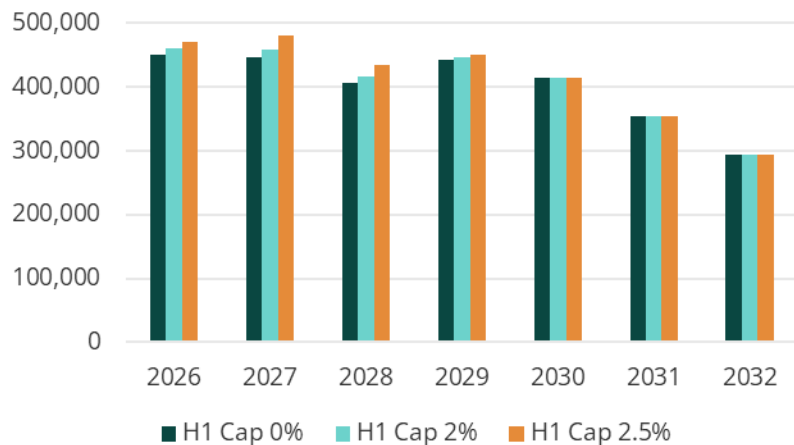


STRATEGIE H6

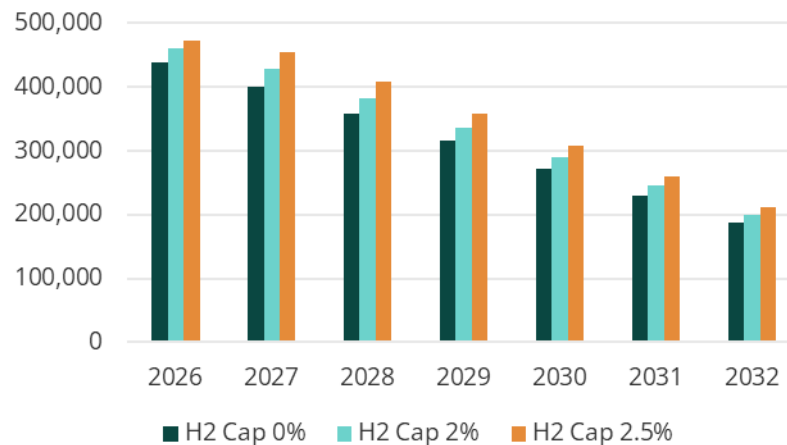


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

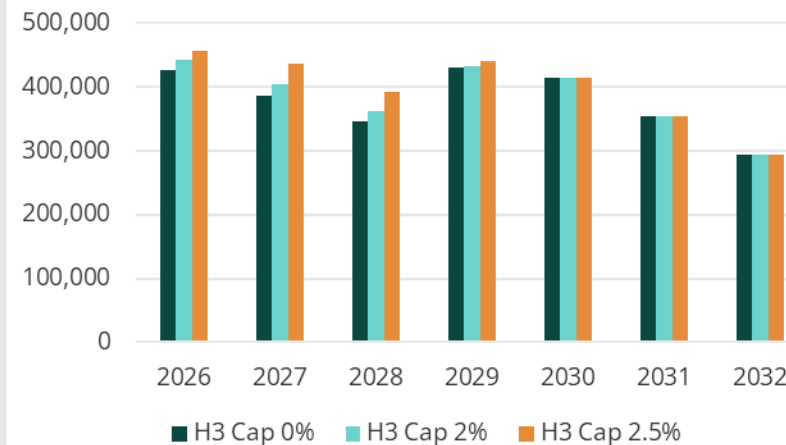
STRATEGIE H1



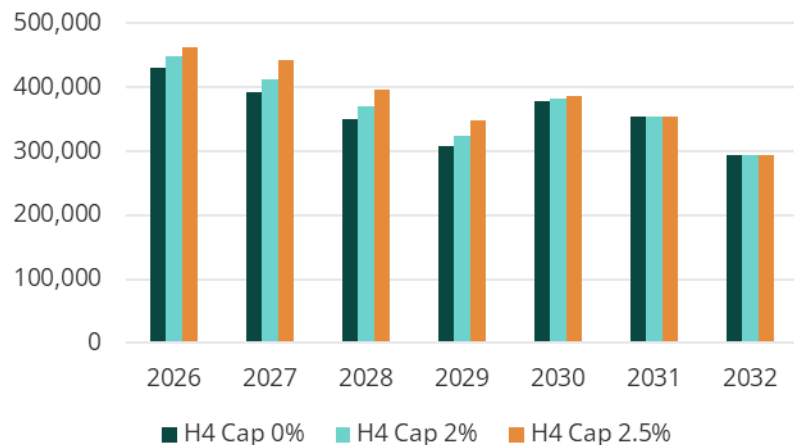
STRATEGIE H2



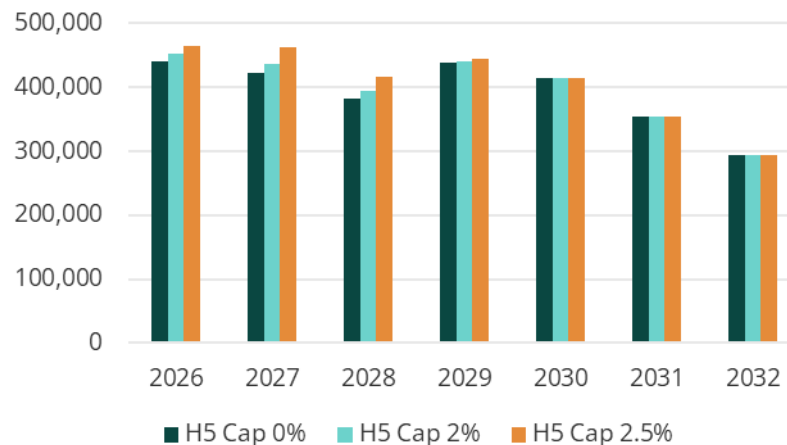
STRATEGIE H3



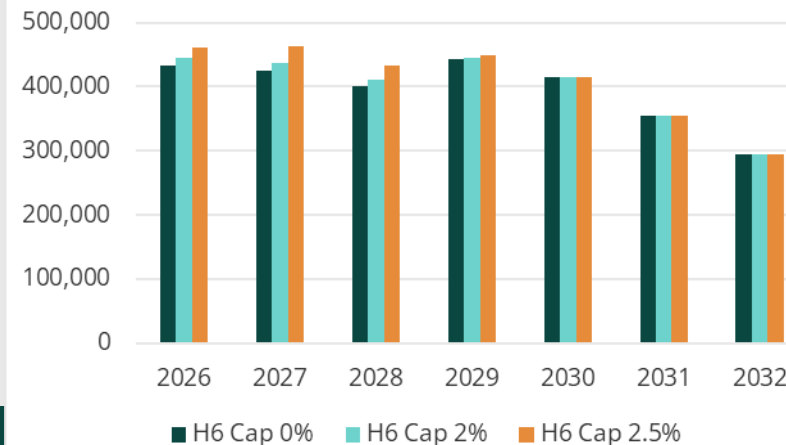
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

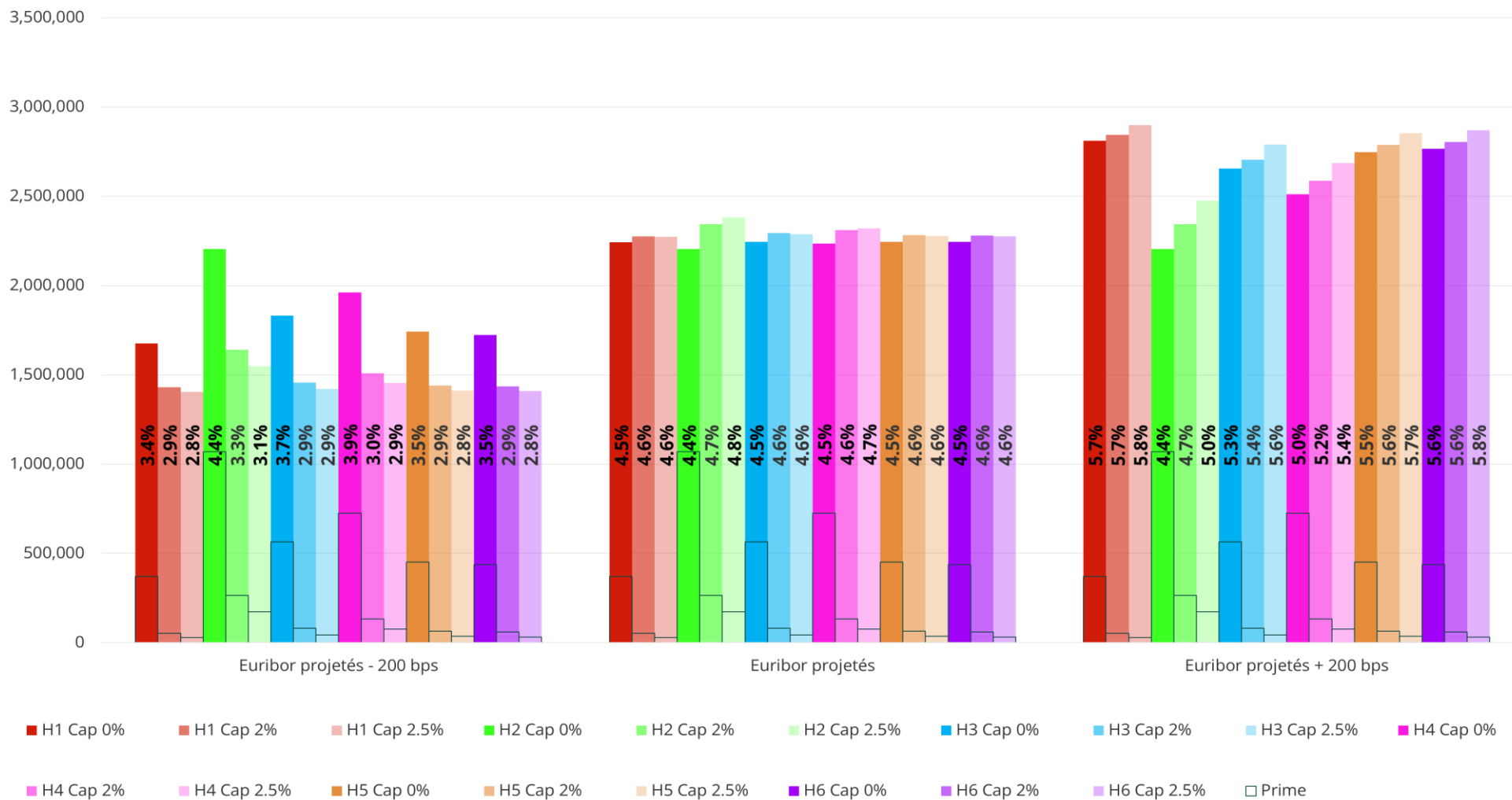


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,677,109	1,429,653	1,405,626	2,205,090	1,640,158	1,548,526	1,832,170	1,457,158	1,420,726
Euribor projetés	2,243,293	2,276,283	2,272,400	2,205,090	2,343,031	2,382,558	2,243,504	2,293,411	2,287,500
Euribor projetés + 200 bps	2,809,760	2,843,304	2,898,779	2,205,090	2,343,868	2,475,527	2,654,837	2,705,581	2,789,607

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	1,961,549	1,507,458	1,453,226	1,740,981	1,441,032	1,411,826	1,722,823	1,434,845	1,408,426
Euribor projetés	2,235,937	2,311,089	2,319,419	2,243,403	2,283,389	2,278,600	2,244,126	2,280,697	2,275,200
Euribor projetés + 200 bps	2,510,326	2,586,315	2,686,777	2,745,992	2,786,647	2,853,808	2,765,512	2,802,837	2,868,724

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition - Tranche A		Crédit d'Acquisition - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
10.12.2025	10.03.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000		0	0	0	0	0	0	0
10.03.2026	10.06.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000	66%	6,600,000	6,600,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
10.06.2026	10.09.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000	66%	6,600,000	6,600,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
10.09.2026	10.12.2026	0	6,000,000	0	4,000,000	10,000,000	66%	6,600,000	6,600,000	10,000,000	10,000,000	10,000,000	8,000,000	9,000,000
10.12.2026	10.03.2027	1,000,000	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000	9,000,000	9,000,000	9,000,000	7,200,000	8,100,000
10.03.2027	10.06.2027	0	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000	9,000,000	9,000,000	9,000,000	7,200,000	6,750,000
10.06.2027	10.09.2027	0	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000	9,000,000	9,000,000	9,000,000	7,200,000	6,750,000
10.09.2027	10.12.2027	0	5,000,000	0	4,000,000	9,000,000	66%	5,940,000	5,940,000	9,000,000	9,000,000	9,000,000	7,200,000	6,750,000
10.12.2027	10.03.2028	1,000,000	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000	8,000,000	8,000,000	8,000,000	6,400,000	6,000,000
10.03.2028	10.06.2028	0	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000	8,000,000	8,000,000	8,000,000	6,400,000	5,280,000
10.06.2028	10.09.2028	0	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000	8,000,000	8,000,000	8,000,000	6,400,000	5,280,000
10.09.2028	10.12.2028	0	4,000,000	0	4,000,000	8,000,000	66%	5,280,000	5,280,000	8,000,000	8,000,000	8,000,000	6,400,000	5,280,000
10.12.2028	10.03.2029	1,000,000	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000	66%	4,620,000	4,620,000	7,000,000	7,000,000	7,000,000	5,600,000	4,620,000
10.03.2029	10.06.2029	0	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000		0	0	7,000,000	0	7,000,000	0	0
10.06.2029	10.09.2029	0	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000		0	0	7,000,000	0	7,000,000	0	0
10.09.2029	10.12.2029	0	3,000,000	0	4,000,000	7,000,000		0	0	7,000,000	0	7,000,000	0	0
10.12.2029	10.03.2030	1,000,000	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0	6,000,000	0	6,000,000	0	0
10.03.2030	10.06.2030	0	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0	6,000,000	0	0	0	0
10.06.2030	10.09.2030	0	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0	6,000,000	0	0	0	0
10.09.2030	10.12.2030	0	2,000,000	0	4,000,000	6,000,000		0	0	6,000,000	0	0	0	0
10.12.2030	10.03.2031	1,000,000	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
10.03.2031	10.06.2031	0	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
10.06.2031	10.09.2031	0	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
10.09.2031	10.12.2031	0	1,000,000	0	4,000,000	5,000,000		0	0	5,000,000	0	0	0	0
10.12.2031	10.03.2032	1,000,000	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0	4,000,000	0	0	0	0
10.03.2032	10.06.2032	0	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0	4,000,000	0	0	0	0
10.06.2032	10.09.2032	0	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0	4,000,000	0	0	0	0
10.09.2032	10.12.2032	0	0	0	4,000,000	4,000,000		0	0	4,000,000	0	0	0	0
10.12.2032	10.03.2033	0	0	4,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

Date : 10 décembre 2025

ENTRE

HORIZON TECHNOLOGY
(Emprunteur)

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
(Arrangeur, d'Agent Senior et d'Agent des Sûretés)

ET

LES ENTITES DONT LA LISTE FIGURE EN ANNEXE 1
(Prêteurs Initiaux)

CONTRAT DE PRET SENIOR

d'un montant maximal global de 10.000.000 EUR relatif notamment au financement partiel de l'acquisition de la société Survision.

fieldfisher

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DES PRÊTEURS INITIAUX

À la Date de Signature :

Désignation du Prêteur Initial	Crédit d'Acquisition Engagement (EUR)
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS 80 boulevard Auguste Blanqui, 75204 Paris Cedex 13 552 002 313 RCS Paris	4.000.000
CREDIT LYONNAIS 18 rue de la république, 69002 Lyon 954 509 741 RCS Lyon	3.000.000
SOCIETE GENERALE 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris 552 120 222 RCS Paris	3.000.000

Clauses contractuelles

Financement

« **Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne le crédit à terme non confirmé d'un montant maximum en principal de 10.000.000 EUR pouvant, le cas échéant, être confirmé dans le respect des stipulations de l'Article 2.2 et mis à la disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues au Contrat.

« **Crédit Disponible** » désigne le total des Engagements Disponibles des Prêteurs Senior au titre d'un Crédit Senior, à un instant donné.

« **Crédits Senior** » désigne le Crédit d'Acquisition, ou toute Tranche de celui-ci et (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2) le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.

« **Date de Réalisation** » désigne la date de réalisation de l'Acquisition conformément au Contrat d'Acquisition, étant entendu que cette date devra coïncider avec la Date de Signature.

« **Date de Signature** » désigne la date de signature du Contrat.

2.1 Crédits Senior

Sous réserve des termes et conditions du Contrat, les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur dans la limite du Total des Engagements, le Crédit d'Acquisition d'un montant global maximum égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de la Tranche B du Crédit d'Acquisition, soit 10.000.000 EUR à la Date de Signature.

« **Tranche A du Crédit d'Acquisition** » désigne la tranche A du Crédit d'Acquisition d'un montant maximum en principal de 6.000.000 EUR.

« **Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé / Investissement Autorisée Non Confirmé** » désigne la tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé / Investissements Autorisés Non Confirmé, sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2.

« **Tranche B du Crédit d'Acquisition** » désigne la tranche B du Crédit d'Acquisition d'un montant maximum en principal de 4.000.000 EUR.

« **Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne la tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé / Investissements Autorisés Non Confirmé qui ne pourra pas excéder 40% du montant de chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2.

« **Période de Tirage** » désigne la période au cours de laquelle l'Emprunteur peut procéder à un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2), soit la période commençant à courir à compter de la Date de Confirmation y afférente (inclus) et se terminant à la date tombant 36 mois après la Date de Réalisation, étant entendu que si le dernier jour de la Période de Tirage concernée n'est pas un Jour Ouvré, celle-ci finira le Jour Ouvré précédent.

Clauses contractuelles

Financement

2.2 Confirmation du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

- (A) L'Emprunteur pourra, au moyen d'une ou plusieurs demande(s) de confirmation adressée(s) aux Prêteurs Senior par l'intermédiaire de l'Agent Senior à tout moment pendant une période prenant fin 35 jours avant l'expiration de la Période de Tirage relative au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (la « **Demande de Confirmation** ») :
- (1) informer les Prêteurs Senior de son intention d'obtenir la mise à disposition de tout ou partie du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé en indiquant le montant envisagé (le « **Montant de Confirmation Sollicité** ») ; et
 - (2) demander à chaque Prêteur Senior de souscrire à tout ou partie du Montant de Confirmation Sollicité,
- étant précisé qu'il ne pourra être émis plus de 3 Demandes de Confirmation.
- (B) Chaque Demande de Confirmation sera irrévocable et ne sera considérée comme dûment complétée qu'à condition qu'elle mentionne expressément :
- (1) le Montant de Confirmation Sollicité, lequel devra :
 - (a) être d'un montant minimum conforme à l'Article 5.3(B)(3) ;
 - (b) ne pas excéder, en cumulé le cas échéant avec la somme des Tirages et des Engagements Disponibles au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, le montant de 10.000.000 EUR (le « **Montant Maximum à Confirmer** ») à la Date de Confirmation ;
 - (2) l'absence de Changement de Contrôle, de Cas d'Exigibilité Anticipée ou de Cas d'Exigibilité Anticipée Potentiel en cours à cette date ou pouvant résulter de la mise à disposition de tout ou partie du Montant de Confirmation Sollicité ;
 - (3) le respect des Ratios Financiers à la Date de Test suivant immédiatement la date de mise à disposition du Montant de Confirmation Sollicité (la Demande de Confirmation devant être accompagnée d'une attestation établie par le directeur financier du Groupe sur une base pro forma intégrant l'augmentation

de l'Endettement Total résultant de la mise à disposition du Montant de Confirmation Sollicité, et démontrant le respect desdits Ratios Financiers) ;

- (4) les conditions financières applicables au Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, et notamment :
 - (a) la Marge applicable (ainsi que, le cas échéant, les niveaux d'ajustement de ladite Marge pour les besoins de l'Article 12.6) ;
 - (b) les commissions payables à la date de mise à disposition du Montant de Confirmation Sollicité ;
 - (c) le taux et les modalités de paiement d'une commission de non utilisation relative au Montant de Confirmation Sollicité ;
 - (d) l'échéancier de remboursement du Montant de Confirmation Sollicité,

Clauses contractuelles

Remboursement

« **Date de Remboursement de la Tranche A du Crédit d'Acquisition** » désigne, s'agissant de la Tranche A du Crédit d'Acquisition, chacune des dates figurant dans la colonne « Date de Remboursement de la Tranche A du Crédit d'Acquisition » du tableau au paragraphe (A) de l'Article 6.1.

« **Date de Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, s'agissant de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.22.2), chacune des dates visées à l'Article 6.2.

« **Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit d'Acquisition** » désigne, s'agissant de la Tranche B du Crédit d'Acquisition, le 10 décembre 2032 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, s'agissant d'un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.22.2), le 10 décembre 2032 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement Finale de la Tranche A du Crédit d'Acquisition** » désigne, s'agissant de la Tranche A du Crédit d'Acquisition, le 10 décembre 2031 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement Finale de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, s'agissant d'un Tirage au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2), le 10 décembre 2031 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

Clauses contractuelles

Remboursement

6. REMBOURSEMENT NORMAL DES PRÊTS SENIOR

6.1 Remboursement normal du Prêt d'Acquisition

- (A) L'Emprunteur remboursera la Tranche A du Crédit d'Acquisition à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous, étant précisé que tout montant qui n'aurait pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement Finale de la Tranche A du Crédit d'Acquisition devra être intégralement remboursé à cette date.

Date de Remboursement de la Tranche A du Crédit d'Acquisition	Principal Dû (EUR)
10 décembre 2026	1.000.000
10 décembre 2027	1.000.000
10 décembre 2028	1.000.000
10 décembre 2029	1.000.000
10 décembre 2030	1.000.000
Date de Remboursement Finale de la Tranche A du Crédit d'Acquisition, soit le 10 décembre 2031	1.000.000

- (B) L'Emprunteur remboursera la Tranche B du Crédit d'Acquisition, en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit d'Acquisition, soit le 10 décembre 2032.
- (C) Tout montant du Prêt d'Acquisition remboursé le sera à titre définitif.

6.2 Remboursement normal des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé

- (A) L'ensemble des Tirages (et l'ensemble des Tranches) au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé effectués pendant la période s'étendant depuis la Date de Réalisation (inclus) jusqu'à la première date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé à compter de la fin de cette période (la « Première Date de Consolidation »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé (1) en ce qui concerne la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de 60% en 5 annuités d'un montant égal les 10 décembre de chaque année à compter du 10 décembre 2027 (inclus) et (2) en ce qui concerne la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de 40% en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, étant précisé que tout montant qui n'aura pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé devra être intégralement remboursé à cette date.
- (B) L'ensemble des Tirages (et l'ensemble des Tranches) au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé effectués pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Première Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la deuxième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé à compter de la fin de cette période (la « Deuxième Date de Consolidation »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé (1) en ce qui concerne la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de 60% en 4 annuités d'un montant égal les 10 décembre de chaque année à compter du 10 décembre 2028 (inclus) et (2) en ce qui concerne la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de 40% en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, étant précisé que tout montant qui n'aura pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé devra être intégralement remboursé à cette date.
- (C) L'ensemble des Tirages (et l'ensemble des Tranches) au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé effectués pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Deuxième Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la troisième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé à compter de la fin de cette période (la « Troisième Date de Consolidation »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé (1) en ce qui concerne la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de 60% en 3 annuités d'un montant égal les 10 décembre de chaque année à compter du 10 décembre 2029 (inclus) et (2) en ce qui concerne la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé à hauteur de 40% en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, étant précisé que tout montant qui n'aura pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé devra être intégralement remboursé à cette date.

Clauses contractuelles

Intérêts

« EURIBOR » désigne :

- (A) le Taux Écran applicable, à 11h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'une durée équivalente à celle de la Période d'Intérêts du Prêt Senior considéré ; ou
- (B) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 12.1,

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

Clauses contractuelles

Intérêts

10. INTÉRÊTS

10.1 Calcul des intérêts

- (A) Le taux servant de base au calcul des intérêts courus sur chaque Prêt Senior pour toute Période d'Intérêts, sera le taux annuel, exprimé en pourcentage, égal à la somme :
- (1) de la Marge applicable ; et
 - (2) de l'EURIBOR pour la Période d'Intérêts en question (ou, le cas échéant, s'agissant de la première Période d'Intérêts à compter de la Date de Réalisation, l'€STR).
- (B) Les intérêts au titre des Prêts Senior seront calculés par référence à des Périodes d'Intérêts successives déterminées conformément aux stipulations de l'Article 11.1.
- (C) Les intérêts seront calculés par l'Agent Senior sur la base (1) du nombre exact de jours écoulés au cours de la Période d'Intérêts concernée (le premier jour de chaque Période d'Intérêts étant inclus et le dernier jour exclu) divisé par trois cent soixante (360) et (2) de l'encours du Prêt Senior concerné au premier jour de la Période d'Intérêts considérée.
- (D) Dans l'hypothèse où l'encours d'un Prêt Senior augmenterait ou diminuerait au cours d'une Période d'Intérêts du fait, notamment, de l'incorporation d'intérêts capitalisés ou d'un remboursement intervenant à une date autre qu'une date de paiement d'intérêts établie conformément à l'Article 10.2, le calcul ci-dessus s'effectuera en prenant en compte cette augmentation ou cette diminution de l'encours du Prêt Senior concerné au cours de la Période d'Intérêts considérée sur une base *pro rata temporis*.

11. PERIODES D'INTERETS

11.1 Choix des Périodes d'Intérêts

- (A) La première Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior aura une durée convenue entre l'Agent Senior et l'Emprunteur.
- (B) Chaque Période d'Intérêts, autre que la première Période d'Intérêts aura une durée de 3 mois.
- (C) Aucune Période d'Intérêts ne pourra avoir une durée allant au-delà de :
- (1) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A du Crédit d'Acquisition (s'agissant de la Tranche A du Crédit d'Acquisition), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche A du Crédit d'Acquisition sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A du Crédit d'Acquisition ;
 - (2) la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit d'Acquisition (s'agissant de la Tranche B du Crédit d'Acquisition) ;
 - (3) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'agissant de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé ;
 - (4) la Date de Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'agissant de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé).
- (D) À l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date de Tirage concernée, chaque Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente.

Clauses contractuelles

Intérêts

« Marge Initiale » désigne :

- (A) en ce qui concerne la Tranche A du Crédit d'Acquisition, 1,95 % par an ;
- (B) en ce qui concerne la Tranche B du Crédit d'Acquisition, 2,35 % par an ; et
- (C) en ce qui concerne chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2, le taux annuel déterminé conformément audit Article 2.2.

12.6 Ajustement de la Marge

- (A) La Marge applicable aux Prêts Senior sera révisée annuellement, et pour la première fois pour la Période de Calcul se terminant le 31 décembre 2026, à la baisse ou à la hausse en fonction du niveau du Ratio de Levier indiqué dans le Certificat de Conformité Annuel pour la Période de Calcul concernée, conformément au tableau ci-dessous :

Ratio de Levier (« R1 ») Niveau	Tranche A du Crédit d'Acquisition Marge applicable (%)	Tranche B du Crédit d'Acquisition Marge applicable (%)
$R1 > 3,50x$	2,15 %	2,55 %
$3,00x < R1 \leq 3,50$	1,95 %	2,35 %
$2,25x < R1 \leq 3,00x$	1,75 %	2,15 %
$1,00x < R1 \leq 2,25x$	1,60 %	2,00 %
$R1 \leq 1,00x$	1,50 %	1,90 %

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

« **Banques de Couverture** » désigne les Prêteurs Senior ou leurs Affiliés ayant conclu un ou plusieurs Contrats de Couverture et ayant adhéré au Contrat de Subordination en qualité de Banque(s) de Couverture, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur Senior ou Affilié de Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior ou d'Affilié de Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrats(s) de Couverture.

« **Contrat de Couverture** » désigne tout contrat de couverture de taux d'intérêts basé sur le contrat cadre ISDA ou le contrat cadre FBF devant être conclu par l'Emprunteur conformément à l'Article 23.24, étant entendu que tout Contrat de Couverture constituera un contrat distinct du Contrat, et que la résiliation de tout Contrat de Couverture se fera conformément aux stipulations dudit Contrat de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

23.24 Contrats de Couverture

- (A) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 3 mois de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,50% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 66 % du Prêt d'Acquisition.
- (B) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture à chaque Date de Consolidation au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 1,50 % par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts pour une durée minimum de 3 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 66 % du Tirage consolidé concerné au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.
- (C) Le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts, et la résiliation du/des Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du/desdits Contrats de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'un solde de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(D) Défaut croisé :

- (1) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée au titre des Documents du Financement Mezzanine.
- (2) La survenance d'un défaut de paiement ou la déclaration de l'exigibilité anticipée au titre de toute Dette Financière (autres que celles contractées au titre des Documents Contractuels) contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable.
- (3) La survenance d'un cas d'exigibilité (quelle que soit sa dénomination or défaut de paiement) au titre de toute Dette Financière (autres que celles contractées au titre des Documents Contractuels) contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable dans la mesure où le montant global des Dettes Financières susceptibles d'être déclarées exigibles par anticipation est supérieur à 75.000 EUR.
- (4) Le défaut de paiement, au titre de toute dette fournisseurs contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce

applicable dans la mesure où le montant global des dettes fournisseurs impayées, est supérieur à 150.000 EUR et sauf contestation de bonne foi devant un tribunal et à l'exception d'un refus de paiement raisonnablement justifié à un fournisseur.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

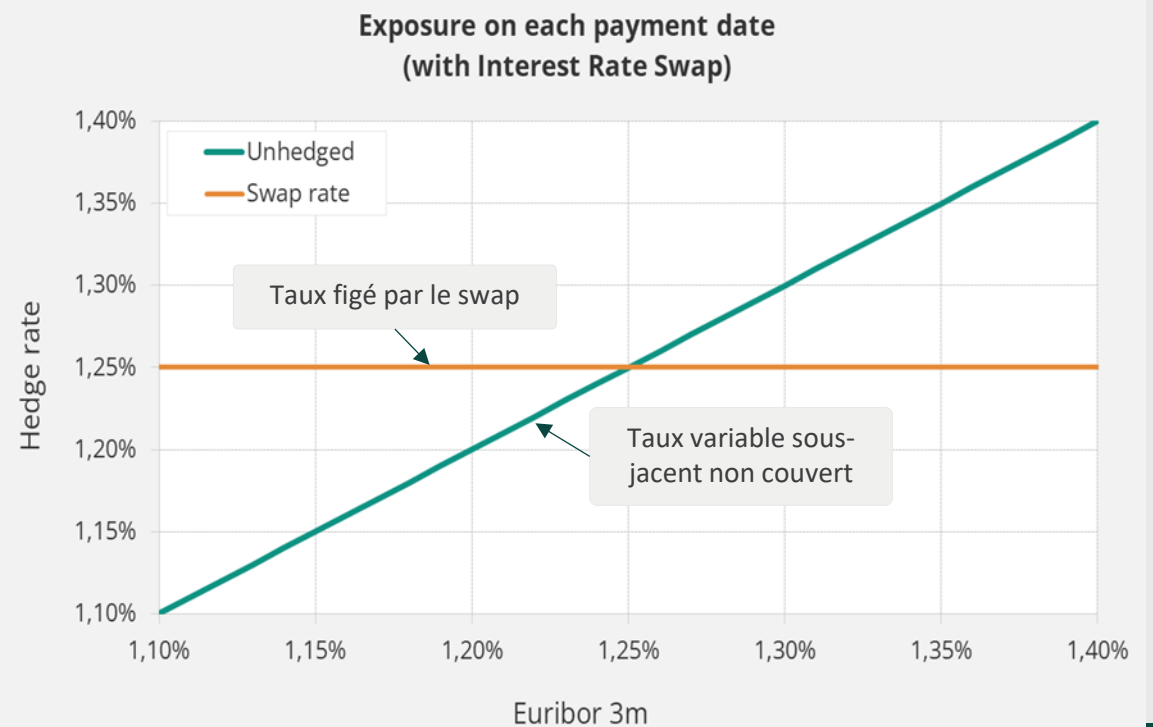
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

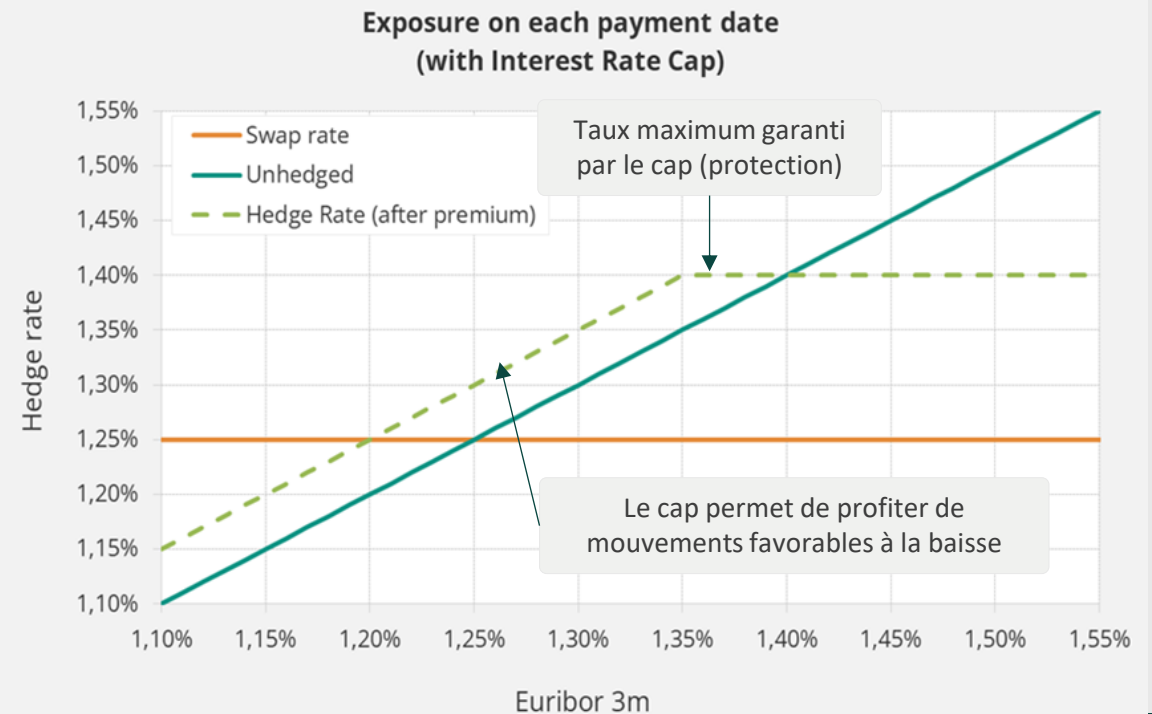
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

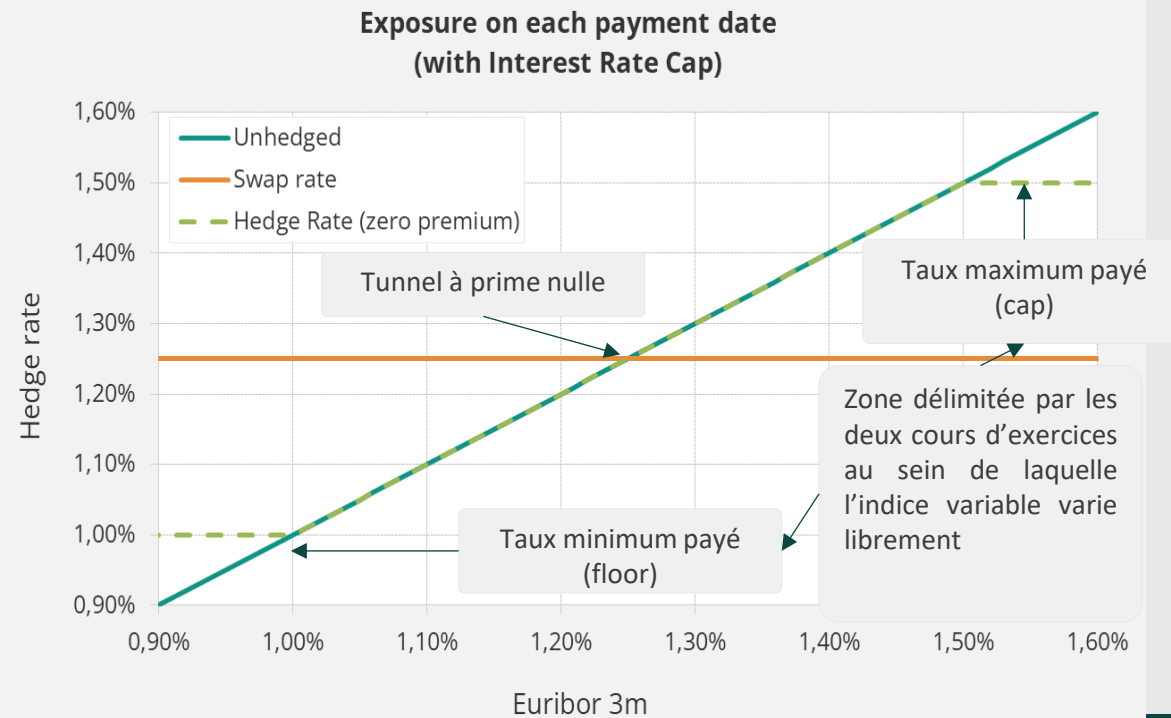
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

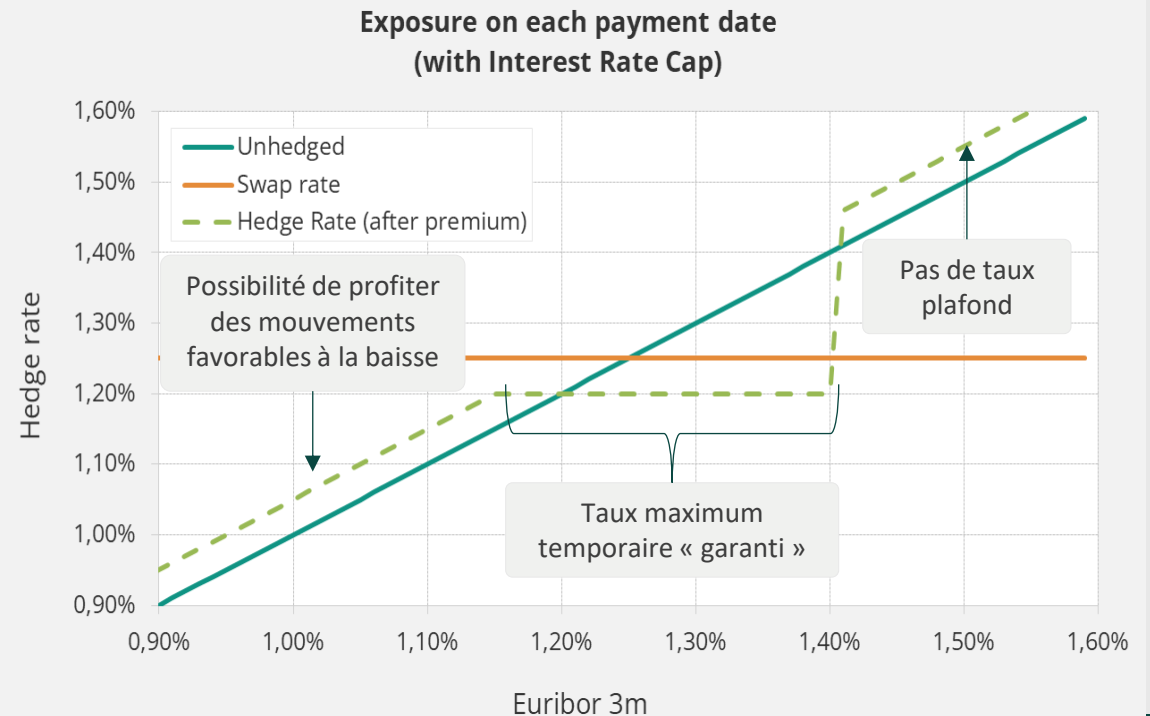
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

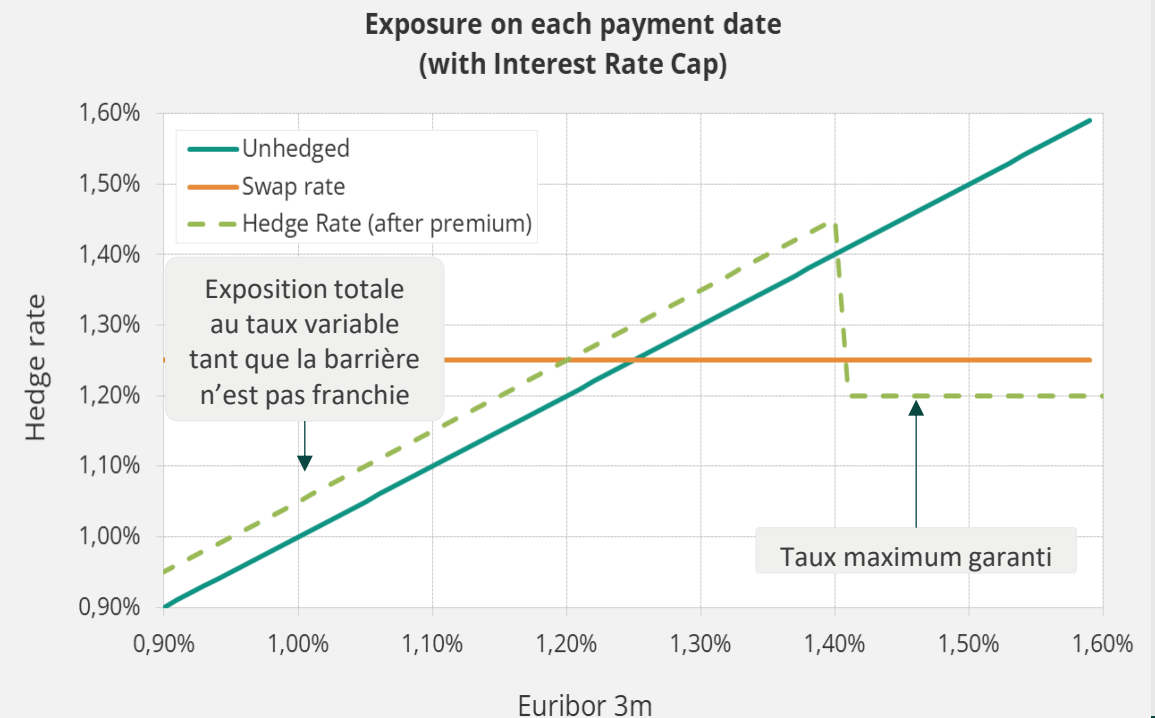
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

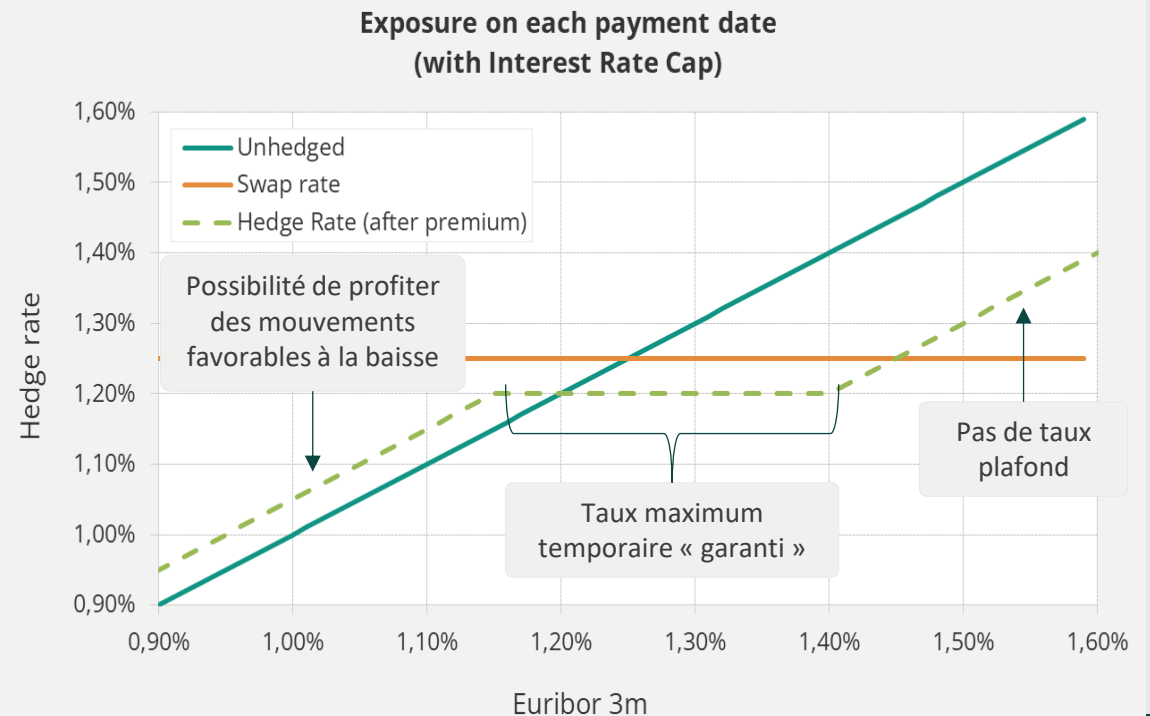
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.